Demande de frais compensatoire sur succession

Par firmini

bonjour, mr, mme

dans le cadre d'une proçedure juridique en appel, sur la succession de leur mère un des enfant demande au 2 autres

somme de 18 milles euros pour la refection d une des chambre de sa maison et d un couloir, alors qu il a heberger sa defainte mère pendant une dizaine d annees qui etait sous tutelle et par fait la tiers personne proprietaire de la maison d hebergement designier comme tuteur

la question est de savoir s il sa demande peut aboutir car il etait remunerer pour I hebergement de sa mère car a mon avis il doit exister un systheme d assurance pour ce genre de demande et voir egalement I usiter de 3 ou 5 ans pour I occupation de cette chambre qui pourrait rendre caduc sa demande

dans le doute je sollicite votre conseil ps il a été debouté en premiere instance

Par ESP

Bonjour

Désolé, mais votre question est difficile à lire et comprendre!